

**Jean-Louis MILLET :**

**Raciste, sans doute  
pas, mais pingre  
à coup sûr !**

Page 4

# Le Dindon enchaîné



Journal satirique de la vie publique locale

Numéro 13 - 2,,00 €

<http://www.ledindonenchaîne.fr>

21 juillet 2009

## CONSEIL GENERAL du JURA

### Face à la crise, droite et gauche gardent le cap : Toujours plus de dépenses, toujours plus d'impôts !

*Baisse du produit de la taxe professionnelle et des droits de mutation, stagnation des dotations de l'Etat, hausse des taux d'intérêt, progression des dépenses sociales... La crise économique va avoir des répercussions importantes sur les finances des collectivités locales.*

*Face à cette situation, les élus devront prendre des mesures draconiennes pour boucler le budget des régions, des départements et des communes. Cela devra nécessairement passer par la recherche d'économies et une gestion plus rigoureuse des deniers publics. Malheureusement, ces deux exigences ne sont toujours pas à l'ordre du jour au Conseil général du Jura. Pour la droite et la gauche, il n'y a toujours qu'un seul credo : Toujours plus de dépenses et donc toujours plus d'impôts !*

Pages 2 et 3

## REGION FRANCHE-COMTE

### **Les nouveaux globes trotteurs ! (Suite)**

Dans un précédent numéro du dindon enchaîné (n° 9 - Région Franche-Comté : Les nouveaux globes trotteurs !), nous avons évoqué la pérégrination des élus régionaux aux quatre coins de la planète dans le cadre de leur mandat.

Parmi ces globes trotteurs on retrouvait notamment Pierre MAGNIN-FEYSOT, vice-président délégué de l'assemblée régionale. Après un voyage en Chine en mai 2008, une visite au Maroc en juin, en juillet et en octobre, une ballade en Russie en septembre puis un séjour au Canada en octobre, l'élu s'est de nouveau envolé pour Agadir (Maroc) le 19 février 2009 dans le cadre des Assises de la coopération décentralisée franco-marocaine (1 039 €). Notre commis voyageur était de nouveau en Chine entre le 2 et le 11 avril 2009 pour une mission officielle.

Joseph PARRENIN, était pour sa part à Kolda, au Sénégal, entre le 22 et le 26 janvier 2009 dans le cadre de la rencontre des partenaires et du suivi technique de la coopération (1 861 €).

La suite des carnets de voyage de nos conseillers régionaux dans nos prochains numéros !

## AEROPORT DE DOLE-TAUAUX

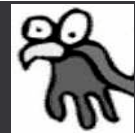
### **Le Conseil général du Jura a-t-il fait une bonne affaire ? (Suite)**

Récemment, le Dindon enchaîné (n° 9 - 3 mars 2009) se demandait si le Conseil général du Jura avait fait une bonne affaire en reprenant la gestion de l'aérodrome de Dole-Tavaux. Nous indiquions alors que le Département allait devoir déboursier au moins 500 000 € pour la mise aux normes de cet équipement.

Le 17 avril dernier, la commission permanente du Conseil général autorisait le lancement officiel d'une consultation et la signature d'un marché public concernant

la création de cette installation et la création d'un parking. Quant au coût prévisionnel de ces travaux il sera conséquent, 800 000 € HT environ selon les chiffres fournis par le Conseil général ! Une paille qui laisse penser que la reprise de l'aérodrome n'est vraiment pas une bonne affaire pour les finances départementales !

## **LA BROSSE A RELUIRE**



### **Ce contrôle de légalité qui gêne tant certains élus locaux !**

Le contrôle de légalité est une procédure par laquelle le préfet s'assure de la conformité à la loi des actes pris par les collectivités territoriales.

Ce contrôle est primordial pour veiller à la régularité des décisions prises par les assemblées locales. Or, cette procédure fait de plus en plus grincer les dents de certains élus. Jean BURDEYRON, maire de Moirans-en-Montagne, a exprimé à plusieurs reprises sa profonde aversion envers les services chargés de ce contrôle. L'élu jurassien déclarait ainsi en janvier 2003 dans les colonnes du Progrès : « Il faut (...) remédier à la lourdeur administrative, on assiste à des contrôles de légalité tatillons faits par de vrais débilés mentaux ! ».

Nonobstant du qualificatif peu flatteur et tout à fait indigne d'un élu de la République à l'encontre du personnel d'un service de l'Etat, cette déclaration montre les réticences d'une partie de la classe politique à l'égard du bon fonctionnement et de la saine gestion de nos institutions républicaines. Dernièrement, c'est le sénateur BAILLY qui exprimait ses réserves sur le sujet.

Le compte rendu d'une réunion de l'observatoire de la décentralisation en date du 14 mai 2008 rapporte que l'élu jurassien déclarait « regretté la persistance d'un contrôle préfectoral de légalité » qu'il jugeait de plus en plus « présent » et de plus en plus « pesant ».

## Face à la crise, droite et gauche gardent le cap : Toujours plus de dépenses, toujours plus d'impôts !

*Baisse du produit de la taxe professionnelle et des droits de mutation, stagnation des dotations de l'Etat, progression des dépenses sociales... La crise économique va avoir des répercussions importantes sur les finances des collectivités locales.*

*Pour faire face à cette crise des finances publiques locales, les élus devront prendre des mesures draconiennes pour boucler le budget des régions, des départements et des communes. Cela passera par la recherche d'économies et une gestion plus rigoureuse des deniers publics. Malheureusement, ces deux exigences ne sont toujours pas à l'ordre du jour au Conseil général du Jura. Pour la droite et la gauche, il n'y a toujours qu'un seul credo : Toujours plus de dépenses et donc toujours plus d'impôts !*

Le contexte financier des collectivités était déjà tendu avant la crise économique avec des dépenses en forte progression et des recettes en baisse, - hormis les recettes fiscales - dans les années à venir la situation pourrait devenir carrément explosive !

Côté dépenses, les charges de fonctionnement des collectivités territoriales ne cessent de progresser et les élus n'ont aucune maîtrise sur cette évolution. Les départements doivent par ailleurs faire face à une forte hausse des dépenses dans le domaine social.

S'agissant des recettes, la crise se conjugue avec une stagnation, voire, dans certains cas, une baisse des dotations de l'Etat. Le ralentissement économique va par ailleurs sensiblement peser sur les rentrées fiscales avec une baisse du produit de la taxe professionnelle qui représente près de 50 % des recettes de la fiscalité directe. La crise du secteur immobilier devrait quant à elle entraîner une baisse importante du produit des droits de mutation.

En outre, les récents transferts de compétences plombent les budgets des départements et des régions. De plus en plus d'élus locaux dénoncent le fait que les compensations de l'Etat liées à certains transferts sont souvent inférieures aux dépenses réellement engagées par les administrations locales. S'agissant de l'emprunt, à cause de la crise économique, les collectivités ont de plus en plus de mal à trouver des établissements prêteurs.

Résultat, la hausse de la fiscalité locale paraît inévitable pour un grand nombre de collectivités territoriales afin d'équilibrer leur budget en recettes et en dépenses. Or, les élus ont déjà largement mis à contribution les contribuables. C'est tout particulièrement vrai s'agissant du Conseil général du Jura comme nous l'avons indiqué dans un précédent numéro du *Dindon enchaîné* (n° 9 - 3 mars 2009).

Cette crise des finances publiques locales va exiger de nos élus des mesures drastiques. Pour être en mesure de faire face à ces difficultés, les élus locaux n'auront d'autre choix que de mettre un frein à la course effrénée des dépenses publiques.

Cela implique notamment une gestion plus rigoureuse des finances publiques passant par une évaluation des politiques mises en œuvre et un contrôle strict des dépenses. Il s'agit de dépenser mieux pour dépenser moins. Seule, la mise en place de ces grands principes

permettra aux administrations locales de disposer des ressources financières suffisantes pour assurer dans les meilleures conditions leurs missions de service public !

---

**La hausse de la fiscalité locale paraît inévitable pour un grand nombre de collectivités locales. Or, les élus ont déjà largement mis à contribution les contribuables pour boucler le budget des collectivités.**

---

Les collectivités doivent donc se résoudre à faire des économies et gérer avec la plus grande rigueur leur budget. Or, force est de constater que dans ces deux domaines les marges de manœuvres sont nombreuses tant les gaspillages, les investissements inutiles ou hasardeux sont nombreux !

Quant est-il au Conseil général du Jura ? Qu'ont proposé la gauche et la droite lors de l'examen du budget 2009 de l'assemblée départementale ? Rien de bien nouveau ou pas grand chose !

À gauche, le nouveau chef de file de l'opposition, Christophe PERNY, pourtant rapporteur du budget, a comme à son habitude, été particulièrement avare de propositions lors des débats !

De son côté, Patrick VIVERGE souhaitait créer 16 postes de travailleurs sociaux pour remplir correctement les missions sur la protection de l'enfance. Selon l'élu de Dole, « pour agir efficacement, il faudra absolument embaucher ».

La gauche souhaitait également « revoir complètement le fonctionnement de la Maison du handicap » qu'elle jugeait « inefficace ». Toujours selon M. VIVERGE, « les gens doivent être bien accueillis, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La Maison doit se doter d'un site internet pour proposer de la documentation en ligne et éviter aux usagers de se déplacer. Il y a aussi un partenariat à mettre en place avec les mairies qui n'ont aucune information sur ce que propose la Maison du Handicap ».

---

**Les collectivités doivent donc se résoudre à faire des économies et gérer avec la plus grande rigueur leur budget. Or, force est de constater que dans ces deux domaines les marges de manœuvres sont nombreuses tant les gaspillages, les investissements inutiles ou hasardeux sont nombreux !**

---

# Le Dindon enchaîné

Suite de la page 2

Sur la voirie, l'opposition demandait une programmation des travaux des routes et « *une réorientation de certains projets en cours* ». M. VIVERGE voulait par ailleurs voir aboutir une Maison départementale de l'adolescent à Dole, la création de chemins de Pasteur « *qui relieraient les villes où il a séjourné et travaillé* » et enfin aider le « *développement de la filière bio qui aujourd'hui ne reçoit pas un centime du département* ».

A droite, le discours est sensiblement identique. Le président RAQUIN a bien proposé de « *maîtriser (les) dépenses par respect des contribuables jurassiens* », mais celui-ci s'est bien gardé d'avancer la moindre piste pour atteindre ce noble objectif.

En pleine crise économique et face au manque de visibilité des finances locales, les élus départementaux auraient dû jouer la carte de la prudence en limitant autant que possible les dépenses de fonctionnement. Il n'en a rien été ! La gauche et la droite ont décidé de garder le cap en dépensant toujours plus et en demandant aux contribuables de mettre la main à la poche.

---

**Les élus départementaux auraient dû jouer la carte de la prudence en limitant autant que possible les dépenses de fonctionnement. Il n'en a rien été ! La gauche et la droite ont décidé de garder le cap en dépensant toujours plus et en demandant aux contribuables de mettre la main à la poche.**

---

Outre une augmentation significative des dépenses de fonctionnement (salaires, dépenses liées aux élus...), les conseillers généraux ont décidé de recourir en 2009 plus largement à l'emprunt. Or comme chacun sait, les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain !

Aucune mesure n'a été prise en matière d'évaluation et de contrôle des dépenses. Rien non plus en matière d'économie. Tout au plus le Conseil général avait-il déjà décidé, depuis plusieurs mois, de repousser à plus tard les travaux d'extension de l'Hôtel du Département. La seule mesure concrète concerne la réalisation d'un audit sur la situation financière du Conseil général.

Nous avons soumis pour notre part au nouveau président de l'assemblée départementale un ensemble de propositions visant à améliorer le fonctionnement et surtout la gestion de cette collectivité.

Parmi ces 67 mesures figure notamment la mise en place d'un service de contrôle de gestion. Ce service serait chargé d'examiner la gestion financière de la collectivité, d'organismes et d'associations dépendant ou subventionnées par le Conseil général. Les travaux de ce service aideraient les élus dans leurs décisions et permettraient de mettre en lumière d'éventuels dysfonctionnements, dérives ou gaspillages.

Nous proposons également la création d'une commission spéciale en charge de l'évaluation des dépenses engagées par le Département. La rédaction, par chaque service et par les organismes associés au Département (LDA, Aire du Jura...), d'un rapport annuel retraçant l'activité du service et le bilan de l'utilisation des moyens financiers mis à la disposition de chacun de ces services.

---

**Outre une augmentation significative des dépenses de fonctionnement, les conseillers généraux ont décidé de recourir en 2009 plus largement à l'emprunt. Or, comme chacun sait, les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain !**

---

La mise en place de quelques mesures simples permettrait au Département de réaliser de substantielles économies. La réduction du nombre de membres de la commission permanente en est un bon exemple. Comme nous l'avons montré dans un précédent numéro (*Le Dindon enchaîné* n° 9 - Ces élus locaux qui bafouent la loi), le non-respect de la loi concernant la composition de cette commission engendre des dépenses supplémentaires tout à fait inutiles. L'article L.3122 du Code général des collectivités territoriales stipule en effet que « *la commission permanente est composée du président du conseil général, de quatre à quinze vice-présidents, sous réserve que le nombre de ceux-ci ne soit pas supérieur à 30 % de l'effectif du conseil, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres* ». Or, au sein de l'assemblée jurassienne, cette commission comprend 33 des 34 élus. Cela n'est pas sans conséquence pour les finances départementales puisque les membres de cette commission bénéficient d'une majoration de 10 % de leur indemnité de fonction.

Une autre source possible d'économies que nous avons soumise à Jean RAQUIN concerne l'application de la loi sur l'emploi de personnes handicapées. Le Code du travail impose aux départements un taux d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés. Or, le Jura ne respecte pas cette disposition légale. En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le taux était de 2,34 %. Résultat, le Département a dû verser 106 000 € de contribution au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Somme non négligeable.

Autant de mesures de bon sens qui sont, pour l'instant, resté lettre morte !

## Loi HADOPI

### **Les promesses virtuelles du député SERMIER**

Le 24 mars 2009, le député Jean-Marie SERMIER publiait sur son site web un article intitulé « *Jean-Marie SERMIER à la rencontre des professionnels du cinéma* ».

Selon cet article, le député aurait rencontré les responsables du cinéma *les Tanneurs* à Dole quelques jours avant le vote de la loi contre le téléchargement illégal. Ce texte précise qu'au « *cours d'un entretien très fructueux, ceux-ci ont développé les arguments de tous les professionnels de la création artistique en faveur de la loi HADOPI. (...) Sans réglementation précise contre le téléchargement, l'ensemble de la culture française pourrait connaître une situation dramatique dans les années à venir* ». Cet article précise que « *Jean-Marie SERMIER soutiendra cette loi* ».

Manque de chance pour les responsables du cinéma dolois, cette rencontre n'aura servi à rien puisque le député du Jura n'était pas présent le 6 avril dans l'hémicycle pour voter ce texte qui sera du même coup retoqué du fait de l'absence de l'immense majorité des députés de la majorité.

Jean-Louis MILLET

## Raciste, sans doute pas, mais pingre à coup sûr !

*Après avoir fait dépenser plus de 40 000 euros à la Ville de Saint-Claude en frais d'avocat et de procédures pour une plainte en diffamation contre le président national de SOS Racisme qui l'a accusé d'être raciste, Jean-Louis MILLET, l'ancien maire de la cité pipière, ne pouvant plus disposer des crédits de la commune, sollicite désormais les dons des bonnes volontés pour financer la suite de son contentieux. Monsieur MILLET entend ainsi continuer à défendre son honneur avec l'argent des autres !*

En octobre 2003, le Maire de Saint-Claude (MPF), lance un cri d'alarme à Nicolas SARKOZY, alors ministre de l'Intérieur, sous la forme d'un courrier où il clame son désarroi face « à l'afflux continu et numériquement important de nouveaux arrivants d'origine turque et musulmane » dans sa commune.

Dans sa lettre, le premier magistrat estime que « la non-volonté de s'intégrer (mais au contraire, d'imposer leur culture) de la part d'arrivants qui constitue une immigration de peuplement et non plus de main-d'œuvre, crée des crispations très fortes de la part des populations de souche européenne et de culture judéo-chrétienne ». L' élu ajoute : « Cet afflux incessant concerne essentiellement la communauté turque, dont l'économie souterraine criminelle reposant sur le trafic de drogue stimulé par la proximité de la Suisse est en train de faire des ravages, à travers l'acquisition régulière de tout ce qui peut se vendre dans la ville, colonisant littéralement la cité ».

Toujours dans le même registre, monsieur MILLET écrit : « Nous ne pouvons plus accepter ces arrivées non assimilables, nous ne pouvons plus accepter le port du voile ou du foulard islamique, foulant aux pieds les principes de la République et écrasant notre histoire judéo-chrétienne ». Il note en conclusion, « la communauté turque achète appartements, maisons, commerces, parcelles à lotir à une vitesse qui peut faire penser à une véritable "colonisation" de notre cité ».

Quelques mois plus tard, lors de la diffusion de cette lettre sur Internet, SOS Racisme dépose une plainte à l'encontre d'un site web et de La Voix du Jura pour avoir diffusé ce document estimant que la publication de ce courrier constitue un délit d'incitation au racisme. Le Procureur de la république ne donnera pas suite à cette plainte.

Le maire contre attaque alors et fait comparaître devant le tribunal les premiers signataires d'une pétition antiraciste pour diffamation. A la sortie de l'audience, Dominique SOPO, président national de SOS Racisme, venu soutenir les militants antiracistes déclare que monsieur MILLET est « raciste » !

Monsieur MILLET engage alors une nouvelle procédure en diffamation contre monsieur SOPO. En novembre 2006, le Tribunal correctionnel de Lons-le-Saunier déboute le maire de sa demande de dommages et intérêts. En juin 2007, la Cour d'appel de Besançon infirme le jugement de Lons. En juin 2008, un arrêt de la Cour de cassation de Paris casse, annule et renvoie l'affaire devant la Cour d'appel de Dijon. En mars 2009, la Cour d'appel déboute M. MILLET de sa requête d'annulation du jugement initial.

Se considérant diffamé en qualité de Maire de Saint-Claude, Jean-Louis MILLET a mis en œuvre la protection juridique des élus et fait prendre en charge les frais de

cette procédure par le budget municipal. Or, l'addition de ces frais s'avère particulièrement salée : Pas moins de 40 321,37 € dont 16 282,10 € ont été remboursés par l'assurance de la Ville au titre de la protection juridique.

Considérant, à juste titre, que le principe de proportionnalité est de jurisprudence constante en ce que l'action publique ne doit pas excéder ce qu'exige la réalisation du but poursuivi, le conseil municipal a décidé le 16 avril dernier de ne plus engager de dépenses pour cette procédure considérant que la mise en œuvre de la protection juridique de l'ancien maire avait été suffisamment assurée. Par son vote, la nouvelle majorité municipale estimait que toute nouvelle dépense dans cette affaire auraient été hors de proportion avec le résultat recherché.

Ne pouvant désormais plus disposer de l'argent des contribuables, monsieur MILLET en appelle désormais aux bonnes volontés !

---

**Ne pouvant désormais plus disposer de l'argent des contribuables, monsieur MILLET en appelle désormais aux bonnes volontés !**

---

En effet, dans un communiqué publié sur plusieurs sites web proche du Mouvement Pour la France, Jean-Louis MILLET écrit : « Depuis quatre ans je me bats contre le président national de SOS Racisme (...) que j'ai poursuivi en justice pour diffamation pour m'avoir traité de raciste. Dans ce combat je suis seul au front (...) pour défendre nos valeurs, mais cette bataille n'est pas seulement locale. Son issue sera un symbole pour nous tous ».

L'ancien maire de Saint-Claude ajoute : « Après le tribunal correctionnel et deux instances en appel, l'affaire est pour la deuxième fois devant la Cour de cassation. Le président national de SOS racisme est en passe de "mordre la poussière". Cependant pour poursuivre la procédure je recherche un coup de pouce pour en assurer le financement, sinon je serai contraint d'abandonner prêt du but. C'est pourquoi, et ce n'est pas mon habitude, je lance un appel aux bonnes volontés désireuses de me soutenir pour pouvoir aller jusqu'au bout ».

Monsieur MILLET souhaite ainsi continuer à défendre son honneur avec l'argent des autres ! L'ancien maire de Saint-Claude n'est sans doute pas raciste mais à coup sûr pingre !

---

**Monsieur MILLET souhaite ainsi continuer à défendre son honneur avec l'argent des autres ! L'ancien maire de Saint-Claude n'est sans doute pas raciste mais à coup sûr pingre !**

---